

BUREAU COMMUNAUTAIRE SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 2023 À 18H00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération 1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents:

AIX-LES-BAINS Renaud BERETTI 1 FRUGIER Michel 2 AIX-LES-BAINS **GUIGUE** Thibaut 3 AIX-LES-BAINS **DRIVET Jean-Marc BOURDEAU BRISON SAINT INNOCENT CROZE Jean-Claude** 5 DRUMETTAZ-CLARAFOND BEAUX-SPEYSER Danièle 6 **JACQUIER Nicolas** DRUMETTAZ-CLARAFOND 7 **BRAISSAND** Jean-François 8 **ENTRELACS GRESY-SUR-AIX** MAITRE Florian 9 10 LA BIOLLE **NOVELLI Julie** LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT MORIN Bruno 11 12 LE BOURGET DU LAC **MERCAT Nicolas** 13 LE BOURGET DU LAC SIMONIAN Edouard **FONTAINE Nathalie** 14 MERY Arrivé après la 13ème délibération 15 MOUXY FILIPPI Laurent

16 ONTEX **CARRIER Christiane** 17 PUGNY-CHATENOD CROUZEVIALLE Bruno 18 RUFFIEUX **ROGNARD Olivier GELLOZ Bernard** 19 SAINT OFFENGE 20 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE

TOUGNE-PICAZO Brigitte LOISEAU Jean-Claude

21 TRESSERVE **CHAPUIS Nicolas** 22 **TREVIGNIN** 23 **VIONS ARRAGAIN Manuel VOGLANS**

Arrivé après la 9ème délibération **MERCIER Yves**

Pouvoir d'Antoine HUYNH

20 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS

Marie-Pierre MONTORO-SADOUX

CHINDRIEUX

Marie-Claire BARBIER

CHANAZ

Yves HUSSON



L'assemblée s'est réunie sur convocation du 29 août 2023, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 19 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 22 présents et 1 procuration.

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte règlementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N°: 13 Année : 2023 Exécutoire le : 1 5 SEP, 2023

Publiée le : 29 SEP. 2023

Notifiée le 1 5 SEP. 2023 Visée le 1 4 SEP. 2023

COMMANDE PUBLIQUE

Marché n°2023-021 : Fourniture de carburant et services associés par cartes accréditives - Attribution

Monsieur le Président rappelle l'objet du marché qui consiste en la fourniture de carburant et services associés par cartes accréditives pour la Communauté d'Agglomération Grand Lac et le Centre Intercommunal d'Action Sociale. Un groupement de commandes entre Grand Lac et le CIAS a été mis en place à cet effet, Grand Lac ayant été désignée coordonnateur du groupement de commandes.

Le marché est passé pour un an à compter du 1^{er} octobre 2023, renouvelable 3 fois par reconduction tacite.

Il est composé de 2 lots :

- Lot 1 : Fourniture de carburant et services associés par cartes accréditives pour les véhicules légers,
- Lot 2 : Fourniture de carburant par carte accréditives pour les véhicules Poids Lourds.

L'accord cadre est un accord-cadre à bons de commande avec un maximum

Maximum annuel Grand Lac :

Lot 1 : 50 000 € HTLot 2 : 500 000 € HT

Maximum annuel CIAS :

o Lot 1:30 000 € HT

Les critères de jugement des offres sont :

- 60% prix
- 40% valeur technique de l'offre au vu du mémoire technique fourni par l'entreprise.

La date limite de réception des offres a été fixée au 3 juillet 2023.

Après analyse des offres, la commission d'appel d'offres réunie le 29 août 2023 propose d'attribuer les lots 1 et 2 du marché à l'entreprise TOTAL ENERGIES, sur la base d'un devis d'aide au dépouillement de 1 304 480.60 € HT pour 4 ans.

Pour une complète information de l'assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à disposition auprès du service marché.

Les crédits devront faire l'objet d'une inscription annuelle au budget (imputation budgétaire : Nature 60622 pour les différents services de Grand Lac et du CIAS).

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré

- APPROUVE le présent rapport,

- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché avec l'entreprise indiquée.

Aix-les-Bains, le 5 septembre 2023



La secrétaire de séance, Julie NOVELLI

Délégués en exercice : 33

Présents : 23

Présents et représentés : 24Votants : 24

Votants: 24
Pour: 24
Contre: 0
Abstentions: 0
Blancs: 0

2/2

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 13 : Marché n.2023-021 : Fourniture de carburant et services associés par cartes accréditives - Attribution

Date de transmission de l'acte :

14/09/2023

Date de réception de l'accusé de

14/09/2023

réception:

Numéro de l'acte :

d4666 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

073-200068674-20230905-d4666-DE

Date de décision :

05/09/2023

Acte transmis par :

ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

- 1. Commande Publique
- 1.1. Marchés publics
- 1.1.1. Délibérations

1.1.1.2. Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures

formalisées)

